

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/043

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8.2 : INFORMATIONS SUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ATTRIBUTION DE MARCHES :
TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DE DEBARDAGE DANS LA FORET COMMUNALE DE SARRALBE POUR LA CAMPAGNE 2020
- LOT 1 : TRAVAUX D'EXPLOITATION DE BOIS LONG ET FACONNAGE DE STERES
- LOT 2 : DEBARDAGE ET CABLAGE

Le programme des travaux d'exploitation en 2020 dans les forêts communales a été approuvé par délibération en date du 24 octobre 2019.

Suite à une consultation passée en la forme d'une procédure adaptée, Monsieur le maire rend compte des marchés qu'il a signés, relatifs aux travaux d'exploitation dans les forêts communales de Sarralbe.

Lot 1 : Exploitation de bois long et façonnage stères

Coût prévisionnel : 24.468,00€ HT

Entreprise retenue : Sarl BOIS S.E.K. de HAMBACH

Pour un montant de 22.975,28€ HT

Lot 2 : Débardage et câblage

Coût prévisionnel : 17.098,60€ HT

Entreprise retenue : HMS de ALSTING

Pour un montant de 16.738,00 €HT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Zeynep UCMAK, conseillère municipale,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
En application de la délibération en date du 2 juin 2014 délégrant à M. le Maire la passation des marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,
En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité des voix,

- prend acte des informations de M. le maire concernant les marchés qu'il a passés et signés.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT